PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 octobre 2025

à L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 30 septembre 2025

Présents	Fabienne DELAFOSSE ,Jean Batiste GASTINNE, Augustin BŒUF , Malika CHARRIERE, Jean Pierre OLLIVIER, CEDRIC ANGOUJART, Bernard CARROT En visio Franck SENANT , Quentin SCHUMACHER
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Edouard PHILIPPE à Jean Baptiste GASTINNE

2025-16

EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Délibération du Conseil d'Administration réuni le 10 octobre 2025

Dépôt des œuvres appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie

Préambule :

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie a validé le dépôt d'un ensemble d'œuvres comprenant des objets, tableaux, dessins et mobiliers,
Considérant que ce dépôt a été initié à la demande de la Ville du Havre pour le bénéfice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), French Lines et Compagnies
Considérant l'importance de ce dépôt pour la mise en valeur du patrimoine maritime et l'histoire de la Ville,

De valider le dépôt des œuvres et objets mentionnés, confiés à l'EPCC par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce dépôt comprend des pièces de valeur historique et artistique, telles que des fauteuils du paquebot Normandie, renforçant ainsi notre engagement à préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel.

L'organisation du transport sécurisé des objets et œuvres vers les installations de l'EPCC s'effectuera en collaboration étroite avec les services de la ville et sera essentielle pour garantir la bonne réalisation de cette opération.

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en valeur le patrimoine mobilier obtenu à travers ce dépôt. Dans cette optique, des projets seront présentés ultérieurement, visant à promouvoir l'histoire maritime et l'identité culturelle de la Ville du Havre.

Ce dépôt fera l'objet d'un suivi régulier, et une communication appropriée sera établie avec tous les partenaires impliqués afin d'assurer la transparence et la réussite de cette initiative.

Ce dépôt constitue une avancée significative pour l'EPCC et pour la mise en lumière de l'héritage maritime de notre région.

Le conseil d'administration

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

De valider le dépôt des œuvres et objets mentionnés, confiés à l'EPCC par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Publié le 17/10/2025 transmis au contrôle de légalité le 16/10/2025